



Paris le 29 avril 2009

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Communiqué de presse
Une première pour la profession :
Un partenariat AMPLI / FFMKR / CNPK dans le domaine de la prévention

La prévention c'est l'avenir tant pour le patient au cœur du système de santé que pour le professionnel de santé et les organismes payeurs et, le masseur-kinésithérapeute est un acteur indispensable dans le domaine de la prévention.

Aussi, afin de favoriser le réflexe « prévention », la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR), le Comité national de prévention en kinésithérapie (CNPK) et AMPLI - Mutuelle des professions libérales et indépendantes, viennent de signer un partenariat visant à développer les actions de prévention : le « **rendez-vous préventif chez le kinésithérapeute** » (RVPK).

Le RVPK est un acte de prévention primaire, en cabinet, en **accès direct** et qui s'inscrit parfaitement dans le parcours de soins et de prévention du patient.

Le RVPK sera notamment composé d'un bilan-diagnostic de prévention en kinésithérapie (BDPK) qui s'attachera à rechercher plus particulièrement les troubles arthro-musculaires (TMS, troubles rachidiens, etc.), les troubles respiratoires, les impacts physiologiques du stress et, les troubles de l'équilibre

Au cours de la première séance, le BDPK sera suivi de conseils, mais aussi de pratiques gestuelles préventives personnalisées de premières nécessités comme par exemple les consignes pour le port de charges, la station assise etc.

Trois orientations seront possibles après cette première séance :

- Le BDPK met au jour des risques importants ou des troubles patents relevant des compétences médicales. **Le sujet est adressé à son médecin traitant.**
- Le BDPK ne fait apparaître aucun risque majeur et la pratique gestuelle préventive de premières nécessités est rapidement incorporée. **Le sujet est encouragé à revenir dans trois ans.**
- Le BDPK fait apparaître des risques patents du ressort du kinésithérapeute et la pratique gestuelle préventive personnalisée de première nécessité est mal incorporée. **Le praticien propose d'utiliser le programme de prophylaxie personnalisé, soit une ou deux séances supplémentaires selon le bilan.**

La prévention, pour être efficace, doit être un acte « réflexe » et rémunérés en conséquence. Les tarifs arrêtés seront de l'ordre de 60 € pour la première séance et de 45 € pour chacune des deux séances complémentaires.

Mais la prévention c'est aussi une source d'économie pour tous, mais sans alourdir la facture pour le patient. C'est pourquoi, la prise en charge sera importante : 40 € pour la première séance et 20 € chacune de deux autres séances.

Cette signature avec AMPLI, une première dans la profession, est la traduction opérationnelle de la politique initialisée par la FFMKR avec les mutuelles depuis trois ans permettant ainsi de travailler sur des thèmes nouveaux et des financements hors sécurité sociale. D'autres suivront.

Des espaces de libertés tarifaires seront ainsi dégagés pour nos confrères. La prévention est en marche, la FFMKR en est un acteur majeur.

3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34

